

Charte de l'ingénierie pour la mixité : la profession s'engage en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Déjà 70 entreprises signataires

Paris, le 19 octobre 2021 – L'ingénierie, dont l'ADN est d'imaginer et de concevoir le monde dans lequel nous vivons, enregistre un taux de féminisation de 31% seulement. A travers leur fédération professionnelle [Syntec-Ingénierie](#), les entreprises d'ingénierie s'engagent résolument en faveur de la mixité. TPE, grands groupes, implantés à Paris comme en province... 70 entreprises représentatives de la diversité de la profession ont signé ce jeudi 14 octobre une Charte en faveur de la mixité. Dévoilée à l'occasion du Meet'ingé, l'événement annuel de la profession, la charte se structure autour de 3 enjeux majeurs : attirer les femmes vers l'ingénierie, garder les talents féminins et permettre aux femmes d'évoluer vers des postes de direction.

Pierre Verzat, président de Syntec-Ingénierie :

« La mission de l'ingénierie est d'imaginer notre avenir et de lui donner vie : bâtiments autosuffisants, mobilités décarbonées, économies d'énergie... Il est impensable de continuer à se passer de la moitié des cerveaux disponibles ! Notre profession est engagée de longue date en faveur de la féminisation et entend désormais franchir une étape, aller plus vite et plus loin. Avec la Charte de l'ingénierie pour la mixité, les entreprises s'engagent volontairement à mener à bien des initiatives concrètes et mesurables à tous les niveaux d'action : de la sensibilisation des plus jeunes à la promotion des talents dans les instances de décision. Notre profession est en première ligne pour mener à bien les grandes transitions sociales, environnementales ou technologiques et nous prenons nos responsabilités pour faire de la mixité un levier pour relever les défis du futur.

Apporter des réponses concrètes à 3 grandes problématiques

Alors que les entreprises d'ingénierie et leur fédération professionnelle mènent depuis de nombreuses années des actions volontaires pour féminiser la profession, les femmes restent largement minoritaires dans les effectifs d'ingénierie. Avec la Charte de l'ingénierie pour la mixité, la profession entend accélérer la féminisation du secteur et répondre de façon concrète et mesurable à 3 grandes problématiques :



© Voyez-vous (Vinciane Lebrun)

1. Attirer les femmes vers l'ingénierie.

Le taux de féminisation dans les filières scientifiques est encore trop faible : présentes à 47% en terminale S, les jeunes femmes ne sont plus que 32% à avoir accepté une proposition d'admission dans les Classes Préparatoires aux Grandes Écoles (CPGE) scientifiques et 28 % dans les écoles d'ingénieurs ; et cette proportion qui peut varier suivant les filières tend à stagner depuis 2015.

2. Garder les talents féminins dans l'ingénierie.

Alors que la part des femmes sur le cœur de métier de l'ingénierie est de 26%, elle tend à s'éroder avec l'ancienneté ; ainsi, hors métiers transverses, on observe une baisse significative de la féminisation à partir de 10 ans d'ancienneté qui représente 22% des effectifs.

3. Permettre aux femmes d'évoluer dans l'ingénierie.

L'ingénierie recrute près de 30% de femmes, mais leur progression au sein de l'entreprise est encore trop lente, et la réalité différente entre une PME et une grande entreprise : nos instances de direction ne comptent que 11% de femmes aux postes de direction.

Prendre des engagements ambitieux et mesurables autour de 4 piliers

Pour parvenir à féminiser l'ingénierie de façon durable, chaque entreprises signataire s'engage à mener au cours de l'année à venir au moins une action pour chacun des 4 engagements suivants :

1. **Se mobiliser pour faire évoluer l'image de l'ingénierie auprès des jeunes, en particulier des jeunes filles**
2. **Veiller à une égalité de traitement entre les femmes et les hommes tout au long de leur carrière**
3. **Favoriser un équilibre vie personnelle et vie professionnelle pour tous**
4. **Encourager l'accès aux postes de direction pour les femmes, en développant la mobilité ascendante**

Proposer des stages de découverte pour les jeunes filles de 3^e, fixer des objectifs qualitatifs de mixité dans les objectifs annuels des managers (recrutement, parcours professionnel, progression salariale, ...), mettre en place des campagnes de sensibilisation pour informer les pères de leur droit à prendre un congé paternité, mettre en place des programmes de mentorat ou encore promouvoir les femmes au poste d'administrateur au sein des Conseils d'Administration des entreprises n'entrant pas dans le cadre prévu par la loi Copé-Zimmermann... sont autant d'actions proposées dans le cadre de la charte.

L'intégralité du texte de la charte ainsi que les premières entreprises signataires sont à retrouver [sur le site de Syntec-Ingénierie.](#)

**A propos de Syntec-Ingénierie – www.syntec-ingenierie.fr
[@Syntec Inge](#)**

*Avec près de 400 entreprises adhérentes et 13 délégations régionales, Syntec-Ingénierie est la fédération professionnelle de l'ingénierie. Conception de bâtiments et d'ouvrages, optimisation de chaînes industrielles, contribution à la R&D, innovation numérique, conseils sur l'adaptation au changement climatique... Les ingénieristes fournissent des prestations intellectuelles à haute valeur ajoutée à leurs clients publics et privés. Ils conçoivent et mettent en œuvre les ouvrages, services et produits dans les secteurs industriels et de la construction. La profession a généré 42,3 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2020. Elle compte 312 000 salariés partout en France.**

Présidée par Pierre Verzat depuis novembre 2018, Syntec-Ingénierie a pour missions de promouvoir l'ingénierie et ses métiers, de représenter l'ingénierie et de défendre la profession ; et d'anticiper et décrypter les enjeux sociétaux pour favoriser le développement de l'ingénierie de demain.

* source : Etude Kyu Lab pour l'OPIIEC, réalisée en 2020

Contact presse

Lauriane Ghnassia : 01 44 30 49 77 / l.ghnassia@syntec-ingenierie.fr